

19/07 – 18 octobre 2016

Subvention exceptionnelle au COP section rink-hockey

Le rapporteur,

☞ rappelle que l'équipe masculine de rink-hockey de Pacé est montée en Nationale 1 depuis septembre dernier. Afin d'accompagner et de soutenir cette équipe dont la montée à un niveau supérieur, entraîne des frais supplémentaires pour le club sportif et ses joueurs, une subvention exceptionnelle de la commune est sollicitée par celui-ci.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°16/02 du 29 mars 2016 portant vote du budget primitif 2016 de la commune de Pacé,

Vu la délibération n°16/07 du 29 mars 2016 portant vote des subventions aux associations pour 2016 de la commune de Pacé,

Considérant l'avis favorable émis par la commission « sports », lors de sa réunion du 5 septembre 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, au COP général pour la section de rink-hockey;

AUTORISE :

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon